5e ANNEE. — NUMERO 279.

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus cauæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis instrui. Bref à la Liberté

MARDI 30 NOVEMBRE 1875.

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
Suisse.	fr. 20	11	6
France, Belgique. . .	» 36	19	10
Allemagne, Autriche .			
Italie	» 20	16	9
Hollande.	» 65	23	12
Angleterre, Espagne. . . .	» 52	27	14

Bureaux de Rédaction et d'Expédition, Grand'Rue, 10.

BUREAU DES ANNONCES
ALPHONSE COMTE
Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Pour le **prix des annonces**, voir à la 4e page.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Ce qu'est aujourd'hui la question politique. (1)

La question politique est aujourd'hui, *avant tout, une question religieuse. On hait* la monachie, parce qu'on suppose la monarchie moins hostile (elle n'a pas laissé que de *l'être bien souvent) à la cause du christianisme*; on hait l'aristocratie, parce qu'on suppose l'aristocratie plus croyante; on hait la propriété, parce que la religion la protége; la famille, parce que la religion est la gardienne du foyer; la morale, la probité, les mœurs, le bon sens, la raison, la dignité humaine, tout cela est attaqué, parce que tout cela (*on a fini* par s'en apercevoir) se lie intimement avec la pensée de Dieu. A vrai dire, on n'est ni républicain, ni démocrate, ni libéral, ni même socialiste; on est, en tout et pour tout, antichrétien. Que la monarchie se fasse persécutrice, on l'adorera; voyez Bismark! Que la république soit chrétienne, on la poignardera; voyez Garcia Moreno!

Et voyez comme, à l'heure actuelle, les partis révolutionnaires, divisés sur d'autres questions, se réunissent dans une haine commune contre l'Eglise. Il y a des transigeants et des intransigeants; il y a des radicaux aimables et doucereux, mais aussi des radicaux sans déguisement et sans pitié; il y a des jacobins en cravate blanche, et des *jacobins en bonnet rouge; des fracs noirs et* des carmagnoles. Il y a la république modérée et la vraie république, la république du présent et la république de l'avenir; que sais-je? On se dispute sur tout cela.

Mais, quand il s'agit des cléricaux, des ultramontains, des fanatiques (de ces atroces fanatiques, dont se remplissent à cette heure les prisons de la Prusse et de la Suisse), alors il n'y a plus qu'une voix; les modérés n'ont plus un mot de modération quand il s'agit de l'Eglise; le révolutionnaire prudent et poli livre sans regret cette proie là au révolutionnaire du cabaret et du club; le radical bien ganté s'entend là-dessus avec le radical sans culotte. On admire également quiconque persécute l'Eglise, en Suisse, en Italie, au Brésil, au Mexique, partout et même en Prusse. L'Eglise c'est le grand et le seul ennemi contre lequel tous s'unissent et dont la défaite sera un triomphe pour tous.

Comprenons-le donc enfin, nous tous, chrétiens, et tâchons de nous réunir, nous aussi, contre notre commun ennemi.

(1) Extrait d'un travail de M. Franz de Champagny, membre de l'Académie française.

CORRESPONDANCES.

Session du Grand Conseil de Berne.

Berne, 26 novembre.

Le Grand Conseil a terminé sa session en renvoyant à la session de janvier les autres affaires, telles que le projet de loi sur la liquidation des bourgeoisies, la loi sur les auberges, sur les assurances, et l'examen de la situation financière de la ligne Langnau-Lucerne. Dans la séance de vendredi cette affaire a fait l'objet d'une discussion officieuse, en passant. Comme la commission n'a point encore été réunie, on se réserve Il ne serait pas impossible qu'un nouveau marché *se conclût entre les gouvernementaux et les* partisans des bourgeoisies appartenant à l'opinion radicale. Vous voyez d'ici le contrat. Le gouvernement retirerait son projet d'abolition des bourgeoisies, et les radicaux de toute nuance voteraient la perte du million si imprudemment avancé par la coterie du conseil d'Etat, car il paraît qu'il n'y avait point de décision régulière. Bref cette affaire est louche, de quelque manière qu'on l'envisage, mais le gouvernement s'est acquis trop de mérites dans la persécution des catholiques pour être ainsi lâché pas ses partisans. Enfin, qui vivra, verra.

La session qui vient de finir a été féconde en discussions religieuses. L'opposition catholique défend le terrain pied à pied, avec une ténacité et une résolution qui lui attirent presque l'admiration d'une partie de la majorité. Toutes les propositions des députés *catholiques sont rejetées à une forte majorité* — cela va sans dire (sauf toutefois celle de faire restituer à Pipy, Portaz et autres les avances reçues de la caisse de l'Etat pour meubles et frais d'emménagement). Néanmoins l'opposition catholique ne manque aucune occasion d'attirer l'attention de l'assemblée sur la triste situation du Jura. A propos de la discussion du budget de 1876, les députés jurassiens ont protesté contre l'allocation du subside au clergé vieux-catholique, en prétendant que cette allocation appartient constitutionnellement au culte catholique-romain. Eventuellement M. Folletête demandait que l'on réduisît le budget officiel du culte de 110.000 fr. à 90,000. Il y a, disait-il, 21 curés d'Etat qui émargent au budget pour un montant de fr. 66,000. Avec les cinq ou six desservants dont la position régulière n'est pas connue, cela peut aller, en enflant les chiffres, à 90.000. Il resterait donc un excédant de 20,000 fr. au moins, et il est dangereux, après les expériences faites à propos du fond des reptiles, d'exposer le gouvernement à la tentation de puiser dans cet excédant du budget, pour les besoins plus ou moins licites de sa politique religieuse. Personne n'a répondu.

Le député jurassien demandait aussi qu'on examinât la question de subvention du culte catholique-romain. M. Bodenheimer s'y est opposé en disant que l'Etat n'avait point à *subventionner ce culte aussi longtemps qu'il* ne se soumettrait pas aux lois. On lui a répliqué que 3 paroisses, Les Bois, Cœuve et Damvant, demandaient leur reconnaissance légale comme paroisses libres. Mais les agents de la persécution ne sont pas si pressés de satisfaire les vœux des catholiques persécutés.

Le lendemain, nouvelle discussion religieuse à propos du recours des Sœurs de la charité de St Ursanne contre le décret du *gouvernement qui prononce la dissolution* de leur congrégation. Les gouvernementaux auraient voulu esquiver cette discussion, mais cette fois encore l'opposition catholique a maintenu énergiquement le terrain. M. Folletête a reproché au gouvernement d'avoir supprimé cette Congrégation si utile au pays, par esprit d'intolérance, sans l'ombre d'un grief fondé, uniquement parce que *les sœurs, dirigeant les écoles primaires et* un pensionnat fréquenté, étaient un obstacle à la propagation de la nouvelle religion dont Berne s'est fait étourdiment l'apôtre et le chevalier. Comme quelques députés parlaient d'apaisement, l'orateur a demandé que l'on donnât au Jura des gages des bonnes intentions que l'on dit avoir envers lui, par des faits et non par des paroles.

C'est M. Jolissaint qui s'est chargé de répondre. Il l'a fait avec la grossièreté d'expressions qui lui est familière. Il semble toujours, à voir ce petit homme rogue montrer ses dents et lancer son regard sinistre sur ses adversaires, qu'on ait devant soi un fier à bras de la Commune. Inutile de répéter les vilenies de M. Jolissaint. Les orateurs catholiques ennuient de parti pris le Grand Conseil de leurs jérémiades, pour toucher leur traitement... Ils parlent à tant la ligne.... On ne réfute pas ces bourdes. Ce bagage-là est bon pour les manœuvres électorales des clubs de St-Imier. Quant aux sœurs, leur couvent était un foyer d'agitation (!), elles se sont rendues dangereuses pour le repos des familles (!!), le gouvernement a agi dans les limites de son droit en purgeant le pays, car les couvents, malgré le vernis d'instruction dont ils se parent, sont une lèpre pour un pays. On voit dans le Jura les résultats de l'éducation qu'elles ont donnée à la population.

M. Folletête *réplique en mettant* Jolissaint et ses pareils au défi de prouver par des actes les prétendus excès auxquels se seraient livrés les sœurs Il parle des souffrances des populations du Jura (M. Jolissaint rit), et proteste contre les injustices et les actes d'arbitraire que l'on ne cesse de consommer pour faire accroire au peuple bernois que l'œuvre ridicule de l'introduction du schisme dans le Jura est une entreprise viable et glorieuse.

Le Grand Conseil s'impatiente. Deux députés allemand s'étonnent de voir les Jurassiens jérémier sans cesse, au lieu de s'employer à calmer leurs compatriotes. M.

---

15 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

Le Manuscrit de ma mère

par A. de LAMARTINE.

Là chaque heure du jour, chaque aspect des mon-
[tagnes,
Chaque son qui le soir s'élève des campagnes,
Chaque mois qui revient, comme un pas des sai-
[sons,
Reverdir *ou faner les bois ou les gazons*;
La lune qui décroît et s'arrondit dans l'ombre,
L'étoile qui gravit sur la colline sombre,
Les troupeaux, des hauts lieux chassés par les
[frimas,
Des coteaux au vallon descendant pas à pas,
Le vent, l'épine en fleurs, l'herbe verte ou flétrie,
Le soc dans le sillon, l'onde dans la prairie,
Tout m'y parle une langue aux intimes accents,
Dont les mots entendus dans l'âme et dans les
[sens
Sont des bruits, des parfums, des foudres, des
[orages,
Des rochers, des torrents, et ces douces images,
Et ces vieux souvenirs dormant au fond de nous,
Qu'un site nous conserve et qu'il nous rend plus
[doux.
Là mon cœur en tout lieu se retrouve lui-même;
Tout s'y souvient de moi, tout m'y connaît, tout
[m'aime!
Mon œil trouve un ami dans tout cet horizon;
Chaque arbre a son histoire, et chaque pierre un
[nom.
Qu'importe que ce nom, comme Thèbe ou Pal-
[myre,
Ne nous rappelle pas les fastes d'un empire,
Le sang humain versé pour le choix des tyrans,
Ou ces fléaux de Dieu que l'homme appelle grands?
Ce site où la pensée a rattaché sa trame,
Ces lieux encor tout pleins des fastes de notre
[âme,
Sont aussi grands pour nous que ces champs du
[*destin*
Où naquit, où tomba quelque empire incertain;
Rien n'est vil! rien n'est grand! l'âme en est la
[mesure.
Un cœur palpite au nom de quelque humble ma-
[sure,
Et sous les monuments des héros et des dieux
Le pasteur passe et sifle en détournant les yeux.

Voilà le banc rustique où s'asseyait mon père,
La salle où résonnait sa voix mâle et sévère,
Quand les pasteurs *assis sur leurs socs renversés*
Lui comptaient les sillons par chaque heure tra-
[cés,
Ou qu'encor palpitant des scènes de sa gloire,
De l'échafaud des rois il nous disait l'histoire,
Et, plein du grand combat qu'il avait combattu,
En racontant sa vie enseignait la vertu!
Voilà la place vide où ma mère à toute heure
Au plus léger soupir sortait de sa demeure,
Et, nous faisant porter ou la laine ou le pain,
Revêtait l'indigence ou nourrissait la faim;
Voilà les toits de chaume où sa main attentive
Versait sur la blessure ou le miel ou l'olive,
Ouvrait près du chevet des vieillards expirants
Ce livre où l'espérance est permise aux mourants,
Recueillait leurs soupirs sur leur bouche oppres-
[sée,
Faisait tourner vers Dieu leur dernière pensée,
Et, tenant par la main les plus jeunes de nous,
A la veuve, à l'enfant, qui tombaient à genoux,
Disait, en essuyant les pleurs de leurs paupières:
« Je vous donne un peu d'or, *rendez-leur* vos
[prières! »
Voilà le seuil, à l'ombre où son pied nous ber-
[çait,
La branche du figuier que sa main abaissait;
Voici l'étroit sentier où, quand l'airain sonore
Dans le temple lointain vibrait avec l'aurore,
Nous montions sur sa trace à l'autel du Seigneur
Offrir deux purs encens, innocence et bonheur!
C'est ici que sa voix pieuse et solennelle
Nous expliquait un Dieu que nous sentions en
[elle,
Et, nous montrant l'épi de son germe enfermé,
La grappe distillant son breuvage embaumé,
La génisse en lait pur changeant le suc des plan-
[tes,
Le rocher qui s'entr'ouvre aux sources ruisse-
[lantes,
La laine des brebis dérobée aux rameaux
Servant à tapisser les doux nids des oiseaux,
Et le soleil exact à ses douze demeures
Partageant aux climats les soins et les heures,
Et ces astres des nuits que Dieu seul peut comp-
[ter,
Mondes où la pensée ose à peine monter,
Nous enseignait la foi par la reconnaissance,
Et faisait admirer à notre simple enfance
Comme l'astre et l'insecte invisible à nos yeux
Avaient, ainsi que nous, leur père dans les cieux!

Ces bruyères, ces champs, ces vignes, ces prai-
[ries,
Ont tous leurs souvenirs et leurs ombres chéries.
Là mes sœurs folâtraient, et le vent dans leurs
[jeux
Les suivait en jouant avec leurs blonds cheveux;
Là, guidant les bergers aux sommets des collî-
[nes,
J'allumais des bûchers de bois mort et d'épines,
Et mes yeux suspendus aux flammes du foyer,
Passaient heure après heure à les voir ondoyer.
Là, contre la fureur de l'aquilon rapide,
Le saule caverneux nous prêtait son tronc vide,
Et j'écoutais siffler dans son feuillage mort
Des brises dont mon âme a retenu l'accord.
Voilà le peuplier qui, penché sur l'abîme,
Dans la saison des nids nous berçait sur sa cime,
Le ruisseau dans les prés dont les dormantes
[eaux
Submergeaient lentement nos barques de ro-
[seaux,
Le chêne, le rocher, le moulin monotone,
Et le mur au soleil où, dans les jours d'automne,
Je venais sur la pierre, assis près des vieillards,
Suivre le jour qui meurt de mes derniers regards.
Tout est encore debout, tout renaît à sa place;
De nos pas sur le sable on suit encore la trace;
Rien ne manque à ces lieux qu'un cœur pour en
[jouir;
Mais, hélas! l'heure baisse et va s'évanouir!

La vie a dispersé, comme l'épi sur l'aire,
Loin du champ paternel les enfants et la mère,
Et ce foyer chéri ressemble aux nids déserts
D'où l'hirondelle a fui pendant de longs hivers.
Déjà l'herbe qui croît sur les dalles antiques
Efface autour des murs les sentiers domestiques,
Et le lierre, flottant comme un manteau de deuil,
Couvre à demi la porte et rampe sur le seuil;
Bientôt peut-être... — Écarte, ô mon Dieu ce pré-
[sage
Bientôt un étranger, inconnu du village,
Viendra, l'or à la main, s'emparer de ces lieux,
Qu'habite encore pour nous l'ombre de nos aïeux,
Et d'où nos souvenirs des berceaux et des tombes
S'enfuiront *à sa voix comme un nid de colombes*
Dont la hache a fauché l'arbre dans les forêts,
Et qui ne savent plus où se poser après!

Je demande pardon à mes sœurs et à mes nombreux de m'être complu à recopier ces vers dans ce journal; mais ils n'y feront pas dissonance pour eux: ce sont des fruits de la même sève. Rouvrons le manuscrit de ma mère.

Lehmann, s'adressant personnellement à M. Folletête, lui dit, avec feu, qu'il serait de son devoir de patriote de calmer les ferments d'agitation qui couvent toujours sous la cendre. M. Folletête veut répondre. Des cris tumultueux s'élèvent. *La clôture! la clôture!* Impossible de se faire entendre. C'est alors que M. Stenlet demande à prendre la parole. Comme il n'avait point encore parlé, on lui accorde sa demande. Messieurs, dit-il, ce n'est pas nous, ni nos prêtres, qui avons violé la constitution et les lois, je soutiens que ceux qui l'ont fait, ce sont le gouvernement et le Grand Conseil!

Tumulte inexprimable. *A l'ordre! à l'ordre!* Le président enlève la parole à l'orateur et l'on profite de l'occasion pour rejeter le recours à une majorité considérable.

Eh bien! quand M. Teuscher prétendait qu'avec sa loi sur l'organisation des cultes, le Grand Conseil n'aurait plus à s'occuper de discussions religieuses, avait-il bien prédit?

Jamais les discussions confessionnelles n'ont été si nombreuses et si vives que depuis deux ans. Et l'on n'est pas au bout.

Le Grand Conseil finira cependant par comprendre que la situation du Jura catholique est anormale, et que les souffrances de ces populations ont quelque chose de réel et de fondé.

Beaucoup le sentent, mais on n'ose désavouer le gouvernement après l'avoir approuvé.

Chronique lucernoise.

Lucerne, 25 novembre.

Le Grand Conseil, réuni depuis lundi, a renvoyé, sans instructions, au conseil d'Etat le règlement d'organisation de la paroisse urbaine, contrairement à la motion de M. Vonmatt, qui proposait le renvoi avec ordre *de rapporter dans la prochaine session.*

La majorité a pensé, avec raison, qu'il n'y avait point d'urgence à statuer; elle a assez de confiance dans la sagesse et la justice du conseil d'Etat pour admettre que cette autorité fera son devoir sans y être forcée par un ordre de l'autorité suprême.

Une autre motion, présentée par M. le Dr Jean Winkler, a eu une destinée moins heureuse encore. Elle demandait que le conseil d'éducation fût invité à conformer les livres des écoles primaires aux dispositions des art. 4, 50, etc., de la nouvelle Constitution fédérale. Répondant à cette motion, M. Kopp, président du conseil d'éducation, a donné des explications sur ce qui a été déjà fait en cette matière. Il en résulte que les réformes nécessaires sont accomplies, qu'on a pleinement satisfait au devoir fédéral et que, par conséquent, la motion de M. Winkler arrive trop tard, d'un côté, et est superflue, de l'autre.

Le Grand Conseil passe à l'ordre du jour motivé.

Le Grand Conseil a choisi son président, pour l'année 1876, dans la personne de M. Pfyffer-Balthassar, radical d'une loyauté incontestée. Pendant 24 ans, les radicaux n'ont jamais placé un conservateur à la tête du Grand Conseil, et vous vous rappelez, que l'année dernière, à l'occasion de la nomination de M. Pfyffer-Balthassar à la vice-présidence, les radicaux avaient dit: « C'est une hypocrisie ultramontaine, ils ne le nommeront jamais président. » Aujourd'hui l'intolérance radicale est punie par la générosité des ultramontains.

M. Aloys Raeber, conservateur catholique, a été nommé à la vice-présidence. M. Segesser reprend la présidence du conseil d'Etat (*Schultheiss*), et MM. Kopp et Adam Herzog sont confirmés comme députés aux Etats.

XXIV

16 juin 1801.

» J'étais si fatiguée hier d'une course à St-Point, moitié à pied, moitié sur des ânes, car les chemins sont impraticables autrement, que je n'ai pas eu le courage d'écrire notre voyage. Il a été bien agréable, nous nous sommes beaucoup promenés. J'ai mené le soir mes filles à l'église où j'ai prié Dieu de nous bénir. Je l'ai bien remercié de nous avoir donné cette possession sur laquelle mon mari ne comptait pas. Le château est fort dévasté, tous les murs sont nus, les écussons et les cheminées sont brisées à coups de barres de fer par les paysans venus de loin, dans les journées des brigands en 1789. Rien ne peut y flatter l'amour-propre. Tant mieux! j'en ai toujours trop. Tout me sourit, pays, parents, amis, voisins, paysans toujours à ma porte comme si j'étais la Providence! Je suis trop heureuse, quelquefois cela m'effraye; ce qui est si doux ne dure pas en ce bas monde. Il faut me fortifier dans le bonheur en ne m'y attachant pas, si ce n'est par ma reconnaissance envers le Dispensateur divin, pour les jours de sécheresse et d'adversité. »

(A suivre.)

Chronique du Tessin.

Lugano, 25 novembre.

Je suis heureux de pouvoir vous écrire que le calme et l'ordre commencent à s'affermir dans notre canton, malgré le mauvais vouloir de quelques radicaux intransigeants, qui ne peuvent pas encore se persuader que leur règne est fini pour toujours et que si demain le peuple devait manifester de nouveau sa volonté, il le ferait en confirmant les votes des mémorables journées du 21 février et du 31 octobre. Les rangs des intransigeants vont chaque jour en s'éclaircissant, et l'on peut dire qu'en ce moment ils ne se composent plus que du bataillon des *pagnottistes*, et de quelques têtes brûlées qui ne rêvent que revanche et vengeance. Mais leurs criailleries finiront bien, car nous approchons du moment où le peuple leur donnera un nouveau soufflet retentissant en votant la révision partielle de la constitution cantonale, révision adoptée en seconde lecture par le Grand Conseil dans sa séance de samedi 20 courant. Après une longue discussion qui a occupé presque toute cette séance, le projet de réforme constitutionnelle a été voté dans son entier et dans la teneur sortie du premier débat au mois de mai passé.

Notre Grand Conseil s'est réuni en session ordinaire le 13 courant et poursuit régulièrement ses délibérations, sans que les radicaux suscitent des obstacles bien sérieux. Une interpellation a été faite au gouvernement par M. le député Toschini, avocat à Castro sur les faits douloureux dont la gare de Lugano fut le théâtre le 19 septembre. Le gouvernement a promis de répondre dans une autre séance à cette interpellation. Le député Spinelli a également formulé une réclamation devant le Grand Conseil contre les insultes et les menaces auxquelles il a été en butte à son passage à Lugano, dans la soirée du 14 courant, pendant qu'il se rendait à Locarno pour la session du Grand Conseil.

La réclamation de M. Spinelli a été renvoyée à une commission qui l'examinera, et après avoir constaté la gravité des faits, et que les insultes et les mauvais traitements s'adressaient, non à la personne même de M. Spinelli, mais au député mandataire du peuple, fera au Grand Conseil des propositions ayant pour but de mettre un terme à ces actes sauvages et inqualifiables qui se sont si fréquemment répétés, cette année, dans la ville de Lugano.

Le bruit courait, ayant l'ouverture de la session du Grand Conseil, que les membres radicaux du gouvernement voulaient donner leur démission; mais l'événement a démenti ces prévisions; il paraît que ces messieurs sont disposés à rester accrochés jusqu'au dernier moment à leurs places. L'honneur et les convenances sont de peu de valeur pour nos radicaux, qui sacrifient tout pour se conserver leur part au ratelier de l'Etat et la part de leurs satellites grands et petits.

C'est au 19 du mois de décembre prochain qu'est fixé le vote du peuple sur la révision de la constitution cantonale. Cette journée, je puis vous le dire par anticipation, verra la confirmation solennelle des votes mémorables du 21 février, qui ont rompu les chaînes et fait tomber le joug qui depuis tant d'années tenait le Tessin esclave de la plus odieuse tyrannie.

NOUVELLES DES CANTONS.

Berne. — M. l'abbé Buchwalder a déjà été dénoncé devant le juge, prévenu du crime affreux d'avoir *confessé* une personne et *baptisé un enfant*. A l'audience, M. Buchwalder a dénié ces faits.

Voilà à quoi se réduit dans le Jura la liberté du culte privé, garantie par la constitution fédérale.

Schaffhouse. — Une quarantaine d'ouvriers horlogers publient la déclaration suivante adressée à MM. les actionnaires de l'*International Watch C°*, à Schaffhouse.

« Nous les soussignés, horlogers travaillant depuis longtemps à l'*International Watch Company*, venons par la présente protester énergiquement contre la manière dont depuis des mois nous sommes traités et envisagés par la population et les autorités de votre ville, ensuite des scandales créés par vos assemblées.

» Nous vous déclarons que:

» 1° La position que vous nous avez faite rend notre séjour dans votre ville insupportable et nous vous disons franchement que nous sommes fatigués de supporter plus longtemps les conséquences de vos rancunes en dehors de la fabrique.

» 2° Ensuite de votre dernière assemblée, nous voyons que vous élevez des prétentions de vouloir nous diriger, ce à quoi nous déclarons que nous ne consentirons jamais, et à ces conditions vous ferez mieux de chercher vos horlogers dans la Forêt-Noire que dans nos contrées.

» 3° Nous aurons soin de renseigner tous nos amis sur vos mœurs et vos habitudes.

» 4° En réponse aux garanties que la loi cantonale, qu'on nous a lues hier, nous donne, nous quittons.

» 5° Vu que vous n'avez plus d'argent, nous prions le Directeur, M. Jones, d'avoir soin de nos intérêts.

» 6° Nous témoignons nos remerciements à M. Jones, pour la manière dont il a toujours traité les affaires avec nous, et nous déclarons que nous sommes prêts à nous retrouver sous sa direction dans n'importe quel pays civilisé. »

(Suivent les signatures.)

Valais. — On écrit à la *Nouvelle Gazette du Valais:*

« Quoi que l'on en dise, l'organisation fédérale offre certains avantages et jette une nouvelle lumière sur l'état physique et intellectuel de nos populations. Le tableau partiel que nous avons sous les yeux est déjà de nature à donner un peu de jour et à faire disparaître une foule de préventions.

» C'est ainsi, par exemple, que nous voyons à Berthoud (Berne) 439 recrues présentées, 262 reconnues incapables. En Valais la moyenne des réformes est tout au plus du 30 0/0, tandis qu'à Berthoud cette échelle est du 60 0/0. Il nous manque, il est vrai, le tableau d'un arrondissement pour préciser les chiffres.

» A Langenthal (Berne) la proportion est du 45 0/0 hommes reconnus impropres au service. C'est peu édifiant. L'arrondissement de Sumiswald (Berne) a donné les résultats les plus décevants. On n'a trouvé que 30 sujets non goîtreux dans l'ensemble des recrues appelées au service et le gros des réformés porte cette empreinte protubérante d'une manière très-distinguée. On sait que les géographes de Paris, parfois même ceux de la Suisse, avaient maintenu, avec un noble désintéressement, le monopole du goître en faveur du pauvre canton du Valais, tandis que les exemplaires de ce genre deviennent de plus en plus rares dans ce canton et se multiplient dans d'autres cantons. Il vaudrait la peine de faire une étude sur les causes de cette curieuse transformation.

» Comme on le voit, le monde marche à rebours. L'idiotisme et le goître sont atteints d'une fièvre dévorante d'émigration. »

Genève. — M. l'abbé Pélissier, vicaire vieux-catholique de Genève, vient d'adresser au président du Conseil supérieur la lettre suivante:

« Monsieur le président,

» Le repos et le changement d'air n'ayant apporté aucune amélioration à mes souffrances, je vous prie d'accepter ma démission de vicaire de Genève, dont il me serait impossible de remplir plus longtemps les fonctions.

» Agréez, etc. J. Pélissier. »

— Le nouveau conseil d'Etat a élu pour son président M. Carteret, et pour son vice-président M. Vautier.

Il a réparti ses départements de la manière suivante:

Département militaire, M. Vautier; de finances, M. Chauvet; des contributions, M. Chalumeau; de l'instruction publique, M. Carteret; de justice et police, M. Héridier; de l'intérieur, M. Cambessedès; des travaux publics, M. Ormond.

— Voici ce qu'on écrit à la *Nouvelle Gazette du Valais* consernant l'élection du conseil d'Etat, qui a eu lieu le 14 novembre au Palais électoral:

« Un épisode un peu sauvage a caractérisé l'élection. Le portrait de Mgr Mermillod a été suspendu à une colonne du palais électoral; au-dessus un chapelet. Des citoyens se sont mis à chanter: *Esprit saint, descendez sur nous;* les uns joignaient les mains, d'autres frappaient avec leur canne l'image détestée; finalement la canaille a terminé cette parodie par une procession. Un jeune homme dont je regrette de ne savoir le nom, a voulu enlever le portrait, il a été maltraité et violemment expulsé de la salle.

» Cette insulte publique au catholicisme qui, dans un pays moins civilisé que le canton de Genève, attirerait sur ses auteurs une punition sévère, n'est plus ici qu'une spirituelle plaisanterie digne d'être récompensée d'un sourire de M. Carteret. Mais entendez-vous les cris de la libre-pensée si les citoyens de Sion faisaient une démonstration analogue contre le culte protestant! Le Conseil fédéral montrerait alors son zèle à défendre la Constitution violée dans l'article qui exige le respect de tous les cultes, et les Sédunois apprendraient à leurs dépens qu'il ne fait pas bon imiter les actes du peuple de Genève, le peuple le plus tolérant de la terre, si on en croit le peuple de Genève. »

CHRONIQUE.

Le *Confédéré* de Fribourg, reproduit, après le *XIXe Siècle*, des extraits d'un ouvrage intitulé: *Vie de Marie-Ange*, publié à Béziers, en 1863, par Martel, docteur *en théologie*.

Or, ce M. Martel est docteur *en médecine*.

Les personnes de bonne foi, qui ont lu les dits extraits, peuvent se faire une idée de l'état mental du dit docteur, digne émule du fameux Gagne.

Nous ferons observer que le *XIXe Siècle*, plus réservé que le *Confédéré*, s'était contenté du titre de docteur tout court.

Pour donner quelque saveur à sa jolie trouvaille, le *Confédéré* n'a pas cru la chose assez épicée.

Martel, docteur en *théologie*, faisait beaucoup mieux. Est-il assez ingénieux, ce *Confédéré*, et combien les démocrates fribourgeois ont de la chance d'être informés par un organe aussi dépourvu de scrupules!

Il y a quinze jours au moins que l'*Univers* a relevé cette ineptie. Mais le *XIXe Siècle* s'est bien gardé de faire la moindre rectification à ce sujet, pas plus que n'en fera le *Confédéré*. Il faut bien que cette ineptie calomnieuse fasse son petit chemin.

CANTON DE FRIBOURG.

Session du Grand Conseil.

16e Séance. — Vendredi, 26 novembre.

Présidence de M. Clerc.

1. Il est donné lecture d'une lettre de M. Duvillard, retirant sa démission à la suite de la démarche faite auprès de lui par le bureau au nom du Grand Conseil.

2. Seconds débats sur le projet de loi concernant la formule du serment. M. *Vaillant* explique la différence qui existe entre l'ancienne et la nouvelle rédaction de l'art. 1er. L'article est adopté sans opposition.

L'art. 2 est rédigé de telle sorte que la formule de la promesse consiste simplement à remplacer les mots: *je jure*, par ceux-ci: *je promets*, et à supprimer la finale: *Aussi vrai que Dieu m'assiste.*

Le projet est adopté sans aucun amendement.

3. Seconds débats du projet de loi sur le mariage civil. M. *Cressier* demande dans quelle forme se fera la publication des mariages. Jusqu'ici, dans le district de Morat, comme dans le canton de Vaud, il y a eu trois publications, faites par le pasteur du haut de la chaire. — M. *Fournier* dit que cette forme est interdite par la loi fédérale, qui n'admet les publications que par affiche ou par insertion dans la *Feuille officielle.*

Les propositions de la commission, conformes aux votes émis aux premiers débats, sont adoptées; et la discussion est poussée jusqu'au chapitre IV qui traite du divorce. L'art. 37 est renvoyé à la commission, ainsi qu'un article 61 bis.

17e Séance. — Samedi, 29 novembre 1875.

Présidence de M. Clerc.

1. La loi sur la formule du serment est discutée en troisième débats et adoptée d'une manière définitive.

2. Seconds débats sur le projet de loi réglant le mariage civil et le divorce. La commission commence par faire ses nouvelles propositions sur les art. 37 et 61 *bis* qui lui ont été renvoyés dans la séance d'hier. Ses nouvelles propositions sont votées sans opposition.

Le projet de loi, depuis le chapitre IV du titre II jusqu'à la fin est ensuite discuté et adopté conformément aux premiers débats et aux propositions de la commission.

Samedi après-midi, le Grand Conseil a eu une séance de relevée pour les troisièmes débats de la loi sur le mariage civil. Cette loi a été adoptée à l'unanimité. Puis la session a été déclarée close.

Nous apprenons que la société d'amateurs qui, l'année dernière, a donné, en faveur de la construction du maître-autel de l'église de St-Nicolas, un concert charmant dont on se souvient sans doute encore, organise en ce moment une nouvelle récréation musicale au profit de l'ORPHELINAT.

Les élèves de l'établissement, filles et garçons, *contribueront par l'exécution de quelques chants*, à la réussite de cette petite fête de famille. Celle-ci, dirigée par MM. *Müller* et *Voyt*, nos artistes bien-aimés, aura lieu à l'Orphelinat même, dimanche prochain, 5 décembre, dès les 5 heures du soir. Le programme sera distribué au premier jour. *(Communiqué)*

—

M Lapp, droguiste à Fribourg, a obtenu une médaille de bronze pour sa farine lactée, à l'exposition internationale qui a eu lieu récemment à Paris au Palais de l'Industrie.

—

La *Feuille d'Avis de la Gruyère* annonce qu'*à partir du 12 décembre, elle modifiera* son titre et s'appellera *Le Fribourgeois.*

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris.

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Paris, 26 novembre.

La lutte s'engage, vous ai-je dit, entre l'impérialisme et le radicalisme; j'ai eu tort de prononcer le mot lutte, car, d'après le dernier discours de M. Paul de Cassagnac à Belleville, impérialistes et radicaux s'entendent parfaitement; ils ont les mêmes principes; le peuple peut tout, même amnistier les crimes, même se rendre criminel; tout ce qu'il *veut, tout ce qu'il fait est bien.* Les Césars, pourvu qu'ils agissent au nom du peuple, ont le droit de confisquer toutes les libertés et de se livrer à toutes les infamies. Tibère, Néron, Caude, Caligula, Heliogabale, n'étaient que les mandataires du peuple, tout comme Danton, Marat, Robespierre, gloire à eux! Impérialistes et radicaux confessent donc ce même principe de la souveraineté du peuple développée, au XVIIe siècle, par le protestant Jurieux (il faut lire et relire les admirables discussions de Bossuet contre Jurieux dans l'*Histoire des Variations* et dans les *Avertissements)* et au XVIIIe siècle par J.-J. Rousseau, principe qui enfante toutes les révolutions et toutes les tyrannies.

Le gouvernement insiste, dit-on, auprès des *députés pour hâter le vote de la loi électorale*, en faisant valoir non-seulement les nécessités de la situation intérieure, mais aussi celles de la situation extérieure, qui rend urgent le fonctionnement de nos nouvelles institutions.

Une vingtaine de voix de l'extrême-gauche sont déterminées à repousser toutes les listes sénatoriales (listes des 75) dites de *conciliation. Il ne serait pas impossible* que ce nombre d'opposants quand même, fît des recrues tant à gauche que parmi les hommes de l'appel au peuple. Aussi, craint-on que les listes dont il s'agit ne soient fort difficiles à établir.

Un *diplomate de mes amis* qui arrive de Londres m'affirme que l'Angleterre exécute des armements considérables. Le voyage du prince de Galles aux Indes n'a lieu qu'afin d'y maintenir le prestige de l'Angleterre contre la Russie. Si une guerre européenne éclate, l'Angleterre semble compter sur l'alliance de la France comme en 1855.

S'il est vrai, comme l'annonce le *Times*, que le vice-roi d'Egypte ait vendu au gouvernement anglais ses 170 mille actions du canal de Suez, l'Angleterre, en devenant *maîtresse du canal*, sera bientôt maîtresse de l'Egypte elle-même qui, en réalité, aura été vendue par le vice-roi. Voilà les conséquences de *toutes les folies* financières de ce khédive.

Les questions financières touchent donc plus que jamais aux questionspolitiques.

On a beaucoup discouru, ces jours derniers, sur la situation pécuniaire et sur la *situation commerciale de l'Allemagne*, en faisant ressortir la rançon payée par la France. Voici un *supplément* qui se passe de commentaires, ou bien en soulève de bien inquiétants: emprunt bavarois 4 0[0 de 25 millions de marcs.....

Depuis une huitaine de jours les villes les plus importantes de la Suisse sont le théâtre d'une série de sinistres financiers et de *sinistres commerciaux des plus considérables.*

On se propose, en Suisse, assure-t-on, de fortifier la future ligne internationale du St-Gothard par l'établissement d'un vaste camp retranché, s'appuyant au Sud sur Bellinzona, dans la vallée du Tessin, et San-Vittore dans la vallée du Misocco, et au Nord sur La Kerramier, Dazio-Grande, la Furka, le Grimsel, Gœschenen, le col de Sueten et celui d'Oberalp. Le centre de ce camp serait un fort établi à Airola, au débouché même du tunnel.

Toujours grande agitation dans les couloirs à Versailles. On continue à s'entretenir vivement du discours bonapartiste de Belleville. M. Paul de Cassagnac, ce soir, dans le *Pays*, se montre très-rassuré au sujet des poursuites dirigées contre lui et ne doute pas d'un acquittement par la cour d'assise.

Les pourparlers sont toujours très-actifs *entre les divers groupes* parlementaires pour la nomination des 75 sénateurs, mais sans beaucoup avancer.

Italie. — Le gouvernement vient de mettre en pratique, dans la province de Friuli, *la doctrine énoncée par M. Minghetti* dans son discours de Cologna, à savoir que *les fonctions ecclésiastiques doivent être* conférées par l'élection populaire.

La cure de Pignano, diocèse d'Udine, étant venue à vaquer, une quinzaine de brouillons sectaires procédèrent à l'élection du nouveau pasteur. La population de l'endroit avait pris cela pour une bouffonnerie, d'autant plus que l'élu était décrié dans tout le pays.

Mais lorsque le jour de *l'installation arriva*, les paroissiens de Pignano comprirent que la chose tournait au sérieux. En effet, l'élu des sectaires, un nommé Vogrig, était *escorté par le sous-préfet et un piquet* de gendarmes. La population eut beau protester. L'église fut ouverte par la force et le prêtre schismatique la profana.

Les habitants de Pignano ont immédiatement rédigé une *pétition signée* par 71 chefs de familles, sur 97 électeurs que compte cette commune, et ils ont dépêché un des leurs auprès du ministre Vigliani, auquel il s'est présenté. Le ministre a feint de tout ignorer, et ne sachant comment éconduire cet énergique paysan du Friuli, il lui a promis de prendre des informations.

Emu de ces commencements de schisme, le clergé du diocèse de Ceneda, voisin de *celui d'Udine, a envoyé au Saint-Père une* Adresse énergique où il affirme ses sentiments de dévotion au Saint-Siége apostolique et *repousse avec indignation* les propositions schismatiques contenues dans le discours de Minghetti, surtout en ce qui concerne les soi-disants privilèges à accorder au bas clergé.

Espagne. — On lit dans le *Cuartel Real* du 21 novembre:

« Il est arrivé à la connaissance de S. M. le Roi que certains individus se présentent en Espagne et à l'étranger comme chargés de recueillir des fonds en faveur de la cause, et qu'à l'aide de pièces apocryphes ou fausses, *ils* abusent de la bonne foi de personnes dévouées à notre drapeau. Nous sommes autorisés à déclarer que S. M. n'a charge aucun Espagnol, quel qu'il soit, de recueillir des fonds nulle part, ni pour lui ni pour sa cause. Nous donnons cet avis afin que nos amis ne se laissent point surprendre par des hommes de mauvaise foi, qui même peuvent être des ennemis exploitant la sympathie que la cause royale excite de toutes parts. »

Angleterre. — Tous les journaux continuent à approuver hautement l'action du gouvernement relativement au canal de Suez. Rien n'est venu confirmer les bruits d'une convocation anticipée du Parlement.

Le *Times* dit que la possession du canal est maintenant un grand élément de puissance politique qui doit être pris en considération dans toutes les discussions sur la question orientale. « La sécurité de l'Egypte, dit ce journal, fait partie de notre politique. La nation ne reculera pas devant cette responsabilité. »

Le *Daily News* croit qu'aucune complication politique ne résultera de cet achat, les grandes puissances ayant été avisées et ayant approuvé la transaction en principe.

Danemark. — Le roi de Danemark, de retour de son voyage en Angleterre, est *arrivé à Copenhague. S'il faut en croire* certains bruits, la politique n'aurait pas été complètement étrangère à ce voyage. Il serait venu pour révéler au gouvernement anglais une intrigue qui mettrait sa couronne en danger.

Lorsque Oscar, le prussophile roi de Suède, se rendit à Berlin l'été dernier, il aurait jeté les bases d'une alliance offensive et défensive avec cette Allemagne qu'il admire tant, et il aurait promis à M. de Bismark son concours dévoué dans les complications qui, dans un avenir plus ou moins lointain, ne manqueront pas de surgir en Europe. Le résultat de cette alliance serait le démembrement du Danemark. Le Jutland, depuis longtemps convoité par l'Allemagne, deviendrait la proie de cette nation insatiable, qui compléterait l'œuvre d'iniquité commencée par l'annexion du Schleswig *au mépris des stipulations expresses du traité de* Prague. Quant au reste du royaume danois, il serait la récompense du docile roi de Suède, et l'union de Calmar serait ainsi rétablie au profit du petit-fils de Bernadotte.

Etats-Unis. — Les dépêches reçues des Etats-Unis par les journaux anglais commencent à fournir de navrants détails sur la complète *destruction*, par un incendie qu'on n'a pu vaincre, de la ville de Virginia, située dans l'Etat de Nevada. Elles peuvent se résumer ainsi:

« Par suite de ce désastre, dix mille personnes se trouvent sans asile, la perte qu'il a occasionné est évaluée à cinq millions de francs, heureusement beaucoup de propriétés détruites étaient assurées à des compagnies étrangères. La température, dit en terminant la dépêche' est très-basse, le froid est perçant. »

Virginia-City est un de ces centres actifs de population qui ont acquis leur importance depuis la découverte de l'or en Californie et dans les provinces voisines. Elle est située sur le grand plateau de Nevada, ses rues montueuses se trouvent serpentées à sept ou huit mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Pendant ces vingt dernières années, elle a tantôt diminué, tantôt augmenté considérablement en richesse et en *population.*

Le climat de ces régions élevées est si variable, même en été, qu'en s'y levant à huit heures, on doit s'envelopper dans son manteau et y grelotter jusqu'à midi, époque à laquelle il faut se dévêtir à cause de l'extrême chaleur, s'habiller de toile et se coiffer d'un chapeau de Panama.

A mesure que la journée s'avance, le froid reparaît, si bien qu'à six heures il faut reprendre les vêtements de drap et le manteau sous peine d'être gelé vif. Il est donc facile de s'expliquer les ravages extraordinaires de l'incendie; sans aucun doute, l'eau était gelée dans les réservoirs et les pompes *n'ont pu fonctionner, puisque les dépêches* nous disent que le froid était perçant.

Cela va ajouter aux souffrances des malheureux privés de tout asile; heureusement, les Etats-Unis s'émeuvent déjà et la puissante initiative de la charité privée et publique va s'employer, sans délai, à adoucir le sort de cette population si cruellement frappée et ruinée par le fléau.

Une des raisons majeures qui engageront les Américains à rétablir sans délai Virginia-City, c'est que l'interruption prolongée des travaux miniers qui s'effectuent là causerait dans les Etats-Unis de grandes souffrances.

Il est question d'en revenir aux paiements en espèces, et le directeur de la monnaie de New York a déjà calculé que chaque mois, pendant lequel les travaux miniers ne seront pas repris à Virginia, causera à la production du métal une perte de 2 millions et demi de dollars.

Aussi compte-t-il que d'ici quatre mois au plus tard, la ville sera reconstruite et les mines en pleine activité. Mais ce n'en est pas moins une perte, par chômage forcé, de 10 millions de dollars, soit 50 millions de francs.

FAITS DIVERS.

Le *Figaro* nous raconte que Napoléon III dit un jour à M de Persigny: « Il faut que vous me trouviez un sous-préfet qui a un habit bleu à boutons d'or. » Une circulaire ministérielle fut lancée aux quatre-vingt-neuf préfets, réclamant le sous-préfet possédant le susdit habit:

On lui en envoya trois que le ministre conduisit à l'Elysée.

— Ils sont là, dans l'antichambre, fit M. de Persigny.

— Qui? demanda le président.

— Ceux qui ont des habits bleus à boutons d'or.

— Comment *ceux*, il ne m'en faut qu'un.

— Que faire, alors ?

— Sachez celui des trois qui, à mon passage, a crié: *Vive l'empereur!* et nommez-le préfet.

Le ministre sortit et revint presque aussitôt.

— Eh bien?

— Ils disent tous les trois qu'ils ont crié: *Vive l'empereur!*

Napoléon demeura un moment abasourdi.

— Eh bien, fit-il enfin, nommez-les préfets tous les trois et laissez-moi tranquille.

—

Dans un village de Bavière règne une maladie qui est une des plus tristes conséquences des mariages entre proches parents. On désigne cette maladie sous le nom de *roideur intermittente.* Ceux qui en sont atteints restent subitement immobiles comme des statues, dans la situation où ils se trouvent; leur regard se fixe sur un point, leur visage pâle ressemble à celui d'un mort, leur bouche se contracte, leurs doigts se courbent à demi, tandis que les mains et la tête éprouvent un tremblement à peine perceptible. C'est surtout à la suite d'un refroidissement que ces gens tombent dans cet état; mais ils en sont aussi atteints dans leur chambre et au cabaret. L'attaque dure de une à cinq minutes, jusqu'à ce que le sang, comme disent ces malades, se remette à circuler.

Cette maladie est tenue secrète par les habitants du village, dont la moitié y est sujette. Ils vivent entre eux, séparés des autres endroits environnants, et sont tellement liés par des liens de parenté que, sur une population de 400 âmes, on ne trouve que *cinq* noms de famille.

—

Il y a quelques jours, un homme du métier plaçait une horloge neuve au clocher du temple paroissial de Bex.

Occupé sur la plate-forme des cloches, il ne fut pas peu surpris de voir déboucher au sommet des échelles fort roides qui y aboutissent, la tête, puis la personne entière d'un vieillard.

— Et que venez-vous donc faire si haut, brave homme? dit l'industriel.

— Je tenais à savoir combien il y a de marches pour arriver à cette plate-forme et je les ai comptées.

— Et il y en a?...

— Autant que j'ai d'années, *huitante-huit!*

—

Encore les réclames américaines.

Un avocat, qui doit aux prochaines assises défendre la tête d'un individu à l'actif duquel se trouvent un très grand nombre de vols et d'assassinats, vient de faire connaître par la voie des journaux qu'il vient de *prendre au nom de son client une police* d'assurance sur la vie de celui-ci.

Cela pour prouver de la part de la compagnie une grande confiance dans le talent de l'avocat; depuis ce moment son cabinet regorge de clients.

—

Une dame demandait un jour au prince de Talleyrand de lui chercher une rime à coiffe.

Le prince répondit qu'il n'y en avait pas, parce que les coiffures féminines n'avaient jamais eu ni rime ni raison.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

—

MADRID, 27 novembre.

M. Canovas est nommé président du conseil des ministres; M. Toreno, maire de Madrid, remplace M. Gallano aux affaires étrangères.

La convocation des Cortès sera publiée *avant le 5 décembre.*

—

RAGUSE, 27 novembre.

Pour écarter l'intervention de l'Autriche, le Montenegro propose à la Serbie une alliance offensive et défensive en faveur de l'Herzégovine. L'action commune commencerait au mois d'avril.

—

PARIS, 28 novembre.

M. l'abbé Germain, chanoine de Bayeux, est nommé évêque de Coutances, en remplacement de Mgr Bravard, démissionnaire pour cause de santé.

M. SOUSSENS, Rédacteur

Chemins de fer de la Suisse-Occidentale.

Longueur exploitée: en 1875 332 kilomètres.

MOIS D'OCTOBRE.		
309,500 voyageurs . . .	Fr. 513,500	—
1,570 tonnes de bag. chiens »	47,500	—
72,500 id. march. etc. »	599,000	—
	Fr. 1,160,000	—
Mois correspondant de 1874	1,147,000	—
Différence : Fr.	13,000	—

Recettes à partir du 1er janvier 1875	Fr.	10,300,106 60
Recettes à partir du 1er janvier 1874	»	10,103,097 72
Différence	Fr.	197,008, 88

Bureau d'annonces : Alphonse COMTE, Grand'Rue, 10, à Fribourg.

TARIF GÉNÉRAL D'INSERTIONS

dans les journaux de Fribourg dont les annonces doivent être remises directement à l'Agence de publicité ALPHONSE COMTE.

JOURNAUX :	Prix de la ligne ou de son espace		
	Canton de Fribourg.	Suisse.	Etranger.
	CENT.	CENT.	CENT.
La Liberté.	15	20	25
L'Ami du peuple.	15	20	25
Offres et demandes, abonnés.	10	10	10
id. non-abonnés.	15	15	15
Freiburger-Zeitung	15	20	25

Avantages aux négociants et agents d'affaires. Pour le prix de vingt francs par an, ou de douze francs par semestre, il leur est offert sept lignes d'annonces tous les quinze jours dans la *Liberté*, l'*Ami du Peuple* et les *Offres et demandes*, c'est-à-dire simultanément dans trois journaux, avec faculté de changer le texte chaque fois. Le surplus est compté au tarif général ci-contre.

AVANTAGES POUR LES ABONNÉS
ANNONCES GRATUITES

Tout abonné pour un an à la *Liberté* ou à l'*Ami du Peuple* ou à la *Freiburger Zeitung* ou aux *Offres et demandes* acquiert par le fait un droit d'**insertion gratuite de 3 lignes** d'annonces **par semaine dans chacun de ces quatre journaux.** Sont autorisées les publications suivantes : *logements à louer, vente de meubles, vente particulière de bétail ou de fourrages (mises exceptées), demande d'employés, de domestiques et servantes, et d'ouvriers, avis d'enterrement.* Si l'annonce dépasse 3 lignes, le surplus est compté au tarif général ci-dessus.

M. HENRI BANGA

Dr en médecine et ancien interne à clinique chirurgicale du professeur SOCIN, à Bâle, pendant 2 ans et demi **vient de se fixer** à Châtel-St-Denis (Fribourg).
481 F (C 3272 F)

Le Docteur CASTELLA

reprendra **ses consultations jeudi 2 décembre.** (C 3276 F)

A VENDRE

une GRANDE MAISON bien située, de bon rapport avec droit de vendage, plus une PETITE MAISON au centre de la ville.
S'adresser à M. RENEVEZ, notaire, à Fribourg. C 2792 F

ETUDE D'AVOCAT.

A partir du 25 juillet, l'Étude de **M. L'AVOCAT GIROD, A FRIBOURG,** est **TRANSFÉRÉE** à la **GRAND'RUE, n° 13,** à droite en descendant. (C 2840)

En vente à l'Imprimerie catholique suisse à Fribourg.

PETIT DICTIONNAIRE
DES
COMMUNES DE LA SUISSE

CONTENANT :

les cantons et demi-cantons, les communes, les principales rivières et montagnes, les lacs, etc., etc.

INDIQUANT :

la population, la situation, les curiosités naturelles les plus fameuses, les langues parlées, etc., etc.

PAR

J. COUTURIER.

PRIX : 75 centimes. C 1909 F

Se méfier des contrefaçons.

PREPARATIONS AU COCA
DU PROFESSEUR-DOCTEUR SAMPSON.

Eprouvées depuis de longues années; elles guérissent promptement et sûrement les affections de *l'organe respiratoire.* (Pillules n° 1.)

Des organes de la digestion.
(Pillules n° 2 et vin.)

Du système nerveux et des faiblesses de toutes espèces.
(Pillules n° 3 et esprit de vin au Coca.)

Prix d'un flacon, fr. 4 50, ou d'une boîte fr. 4. On envoie gratis-franco la dissertation. pharmacie du Maure (Mayence) ou par les dépôts : *Fribourg,* Alfr. Pittet, pharmacien, *Berne,* A. Brunner. *Lausanne,* Behrens fils, pharmacien, et F. F. Pischl, pharmacien, autrefois K. Doebele. *Neufchâtel,* E. Bauler, successeur, pharmacien. C 2150 F

Une cuisinière expérimentée (personne de toute confiance) désire entrer immédiatement en service dans un petit ménage. Adresse chez M. Alphonse COMTE, Grand'Rue, 10; joindre 50 centimes en timbre poste et indiquer les lettres et chiffres. (C 3248 F)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE A FRIBOURG :

A UN FUTUR MARI.

Satire couronnée récemment par l'académie des Pays-bas.

Une brochure d'environ 30 pages.
PRIX : 20 centimes. (C 2415 F)

Je me fais un plaisir de déclarer que l'emploi du sirop de raifort de M. J. Berger à Interlaken m'a complétement délivré d'une oppression de poitrine, accompagnée de toux dont je souffrais depuis longtemps, et cela après que j'eus recouru en vain à toute sorte de médicaments. Je ne saurais que le recommander à chacun.
AARMUHLE 1873. (C 3157 F)
sig. ANDERFUHREN, négociant en fer.

On demande à louer pour le plus *tôt possible* un **magasin** au *centre de la ville.* — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. (C 3142 F)

LIBRAIRIE
et fabrique d'ornements d'Eglise.
J. RENAND, A CAROUGE

Une belle statue massive (Immaculée-Conception) en plâtre, hauteur 1, 75. Fr. 50
Statues en plastique, terre cuite, carton pierre, fonte, bois sculpté de tous sujets et de toutes grandeurs.
Couronnes et diadèmes en cuivre doré avec pierreries.
Bannières et croix de procession.
Braise-encens myrrhé.
Cierges en cire pure de la fabrique E. Ruche d'Annecy.
dorure et argenture de vases sacrés
D'objets en cuivre et en bois. (C 1612

Avis.

On trouve en gros et en détail au dépôt de houille de C. PILLOUD, sous Tivoli, de la tourbe comprimée de première qualité de la Sarraz. (C 3228 F)

ATTENTION.

Pour l'hiver, on trouvera dans la maison *N° 131, premier étage,* rue *du Pont-Suspendu,* des *articles* de **Pelleterie,** *comme Manchons, Boas, etc, etc. En même* temps on se recommande pour les *Raccommodages* et la *transformation* des vieilles fourrures. (459 F) (C 3244 F)

UNION
DES ŒUVRES OUVRIÈRES CATHOLIQUES
CONGRÈS DE LYON

Compte-rendu de la septième assemblée générale des Directeurs d'Œuvres (24-28 août 1874)

PAR M. CAMILLE RÉMONT

1 vol. d'environ 500 pages, **prix : 5 fr.**

TABLE DES MATIÈRES

L'Union des bureaux diocésains et des correspondants diocésains; — Propagation de l'union; — Les cercles d'ouvriers et les cercles d'employés; — Les cercles de militaires et de marins; — Œuvres générales dans les villes qui renferment plusieurs paroisses; — Les œuvres paroissiales de jeunesse dans les villes qui renferment plusieurs paroisses; — Les œuvres paroissiales dans les villes ne renfermant qu'une paroisse et dans les communes rurales; — Les œuvres de propagande populaire; — Œuvres d'enseignement et des bonnes lectures; — Œuvres de l'usine.

Cet ouvrage se trouve en vente à **l'Imprimerie catholique Suisse,** à Fribourg.
(C 2623 F)

EMPLOYÉ ET RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS.

Nombreux certificats et remerciements. — Vrai sans succès.

Remède souverain contre la toux opiniâtre accompagnée d'asthme, contre la pituité et l'oppression de poitrine, le mal de gorge et l'enrouement chronique Employé avec succès dans tous les cas des pâles couleurs.

Sirop de raifort.
de J. BERGER, à Interlaken.

Analysé et recommandé par M. le professeur Dr J. Schwarzenbach, à Berne.

Dépôt général pour toute la Suisse :

Samuel Friedli, jeune, à BERNE.
FRIBOURG : Pharmacie **Vilmar.**
» » **Charles Lapp.**
ROMONT : » **Robadey.** (C 3154 F)

SIROP DE RAIFORT DE J. BERGER à INTERLAKEN.

JOURNAL DE LA CONSTRUCTION
ET DE
L'INDUSTRIE

Matières premières. — Prix courants. — Transports.

ABONNEMENTS : Suisse; un an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr. Pour l'étranger, le port en sus.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

N° du 13 Novembre.

SOMMAIRE : Chronique. — Rapport du Conseil fédéral suisse sur l'état des travaux du St-Gothard. — Tramways. — Architecture navale (*Fin*). — Adjudications.

MORITZ WEIL JUN.
IN
FRANKFURT A. M.

Au moyen de cette machine, un seul homme peut hacher en une heure 600 livres de fourrage sec ou vert. On obtient à volonté par la seule disposition d'une vis 5 longueurs différentes. Une gerbe entière passe en une seule fois dans la bouche qui a 360 centimètres carrés de surface. Le diamètre du volant est de 4 pieds et pèse 150 livres. Un homme suffit pour tourner le volant, et un enfant pour mettre la paille. **Cette machine n'a pas d'égale au point de vue du débit.** C 2406 F

NOUVEAU HACHE-PAILLE appelée la MACHINE DE WEIL

Prix : fr. 160. — *Garantie, 2 ans. Essai, 14 jours.*

Adresser les commandes à **MORITZ WEIL JUN A FRANKFURT S. M.,** vis-à-vis de la landw. Halle.

☞ On cherche des agents dans les localités qui en sont encore privées

HISTOIRE
DE SAINTE ADELAIDE
IMPÉRATRICE
Tableaux du dixième siècle,
par J. J. DEY.

1. vol. d'environ 360 pages, prix 1 fr.

Cet ouvrage se trouve en vente à l'imprimerie catholique suisse, Fribourg (C 3151 F)

Voyage au Pays des Milliards
PAR VICTOR TISSOT.

Un beau vol. d'environ 400 pages. Prix : 3 fr. 50. (Envoi contre remboursement.)

C'est l'ouvrage le plus complet qui ait paru sur l'Allemagne depuis la guerre.
En vente à l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg. (C 2415 F)

A VENDRE OU A LOUER

Une maison spacieuse située au centre de la ville de Fribourg, avec cour et jardin.
S'adresser à l'agence de publicité, Alphonse Comte, à Fribourg. (C 2912 F)

Ouvrages de Mgr de Ségur.

1. *La Grâce et l'Amour de Jésus,* 2 vol., 708 pages; prix : 3 fr.
2. *Nos grandeurs en Jésus,* 3 vol., plus de 1100 pages; prix : 4 fr. 50
3. *Instructions familières et lectures de soir sur toutes les vérités de la Religion,* 1 vol. de 900 pages; prix : 5 fr.
4. *Le chrétien vivant en Jésus,* 1 vol., 315 pages; prix : 1 fr. 20.
5. *A ceux qui souffrent consolations,* 1 vol. in-18 de 215 pages; prix : 1 fr.
6. *Au soldat en temps de guerre,* in-18 de 31 pages; prix : 10 centimes.
7. *Aux apprentis; avis et conseils,* 1 vol. in-18 de 70 pages; prix : 30 centimes.
8. *Je crois,* 1 vol. in-18 de 143 pages; prix : 60 centimes.
9. *Le bon combat de la Foi,* 1 vol. in-18 de 103 pages; prix : 60 centimes.
10. *Causeries sur le Protestantisme,* 1 vol. in-18 de 237 pages; prix : 70 cent.
11. *La Confession,* 1 vol. in-18 de 71 pages; prix : 50 centimes.
12. *Conseils pratiques sur la Confession,* 1 vol. in-18 de 34 pages; prix : 15 cent.
13. *La Confirmation,* 1 vol. in-18 de 142 pages; prix : 60 cent.
14. *La très-sainte Communion,* 1 vol. in-18 de 69 pages; prix : 30 cent.
15. *Conseils pratiques sur la Communion,* 1 vol. in-18 de 50 pages; prix : 25 cent.
16. *Le cordon de Saint-François,* in-18, le cent, 1 fr. 75 cent.
17. *Conseils pratiques sur la piété,* 1 vol. in-18 de 198 pages; prix : 40 cent.